

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 MARS 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 14 mars 2006 sous la présidence de Monsieur Bernard GASSAUD, Maire, convocation du 4 mars 2006.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 4 mars 2006 a été affichée à la porte de la mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte de gestion de la trésorerie
2. Vote de l'affectation des résultats 2005 pour le budget 2006
3. Vote des taux d'imposition 2006
4. Attribution des subventions 2006
5. Vote du budget 2006
6. SIMA – Adhésion au SYMBHI
7. DGE – Programmation 2006 : Espace sportif
8. Demande de subvention départementale : 1ère tranche consolidation des clochetons
9. Vente de véhicule police municipale
10. Questions diverses

Le Maire propose Mme Andrée HUMBERT comme secrétaire de séance. Elle est désignée par 11 voix pour, 9 contre et 1 abstention.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

M. F. PERNOUD propose en questions diverses que soit évoquée la situation de la grange du Janin. Accord de B. GASSAUD.

J. GILLE évoque le problème du passage piétons détérioré Ave Charles Délestraint. B. GASSAUD indique que cela a été pris en compte.

1. Approbation du compte de gestion de la trésorerie

Après toute les vérifications nécessaires, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : contre : 0 – absentions : 10 – pour : 11

2. Vote de l'affectation des résultats 2005 pour le budget 2006

Le conseil municipal décide du virement de la totalité de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2005 à la section d'investissement doit **834.098,20 €**

Vote : contre : 10 – abstention : 0 – pour : 11

3. Vote des taux d'imposition 2006

M. Le Maire rappelle la volonté du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les taux de 2005 seront identiques à ceux de 2004.

Taxe d'habitation : 13,96 - Foncier bâti : 22,05 - Foncier non bâti : 63,01

Le conseil municipal se prononce pour les taux ci-dessus énoncés.

G . SEGUIN indique que les taux n'ont pas évolué depuis 1997.

A.M. PAPON précise que les bases ont augmenté

M. BESANGER indique que les taux du Département et de la Région ont eux augmenté.

Vote : Pour le maintien des taux : Unanimité

4. Attribution des subventions 2006

Associations locales		Associations extérieures	
FCPE	95,00 €	Cyclo Club la Buisse	600,00 €
Secours Populaire Français	100,00 €	Scouts et Guides de France	200,00 €
Tennis de table	500,00 €	Chambre des métiers du Rhône	37,38 €
Union des pêcheurs	75,00 €	Société d'agriculture	50,00 €
Karaté Club	1 500,00 €	Ass. Sportive le Vergeron	160,00 €
Amicale boules Paviot	250,00 €	ADOT 38	50,00 €

Amicale boules St Jean	250,00 €	MFR Coublevie	37,38 €
Sou des écoles	1 000,00 €	MFR St André le Gaz – Le Chalet	112,14 €
Théâtre de l'Arc en Ciel	300,00 €	MFR St André le Gaz – Le Village	37,38 €
ACCA	105,00 €	Chambre des métiers de Vienne	37,38 €
Bibliothèque	610,00 €	ASEAI Tullins	37,38 €
FNACA	70,00 €	Ass. Des donateurs de sang Voiron	130,00 €
Centre médico-scolaire	195,00 €	La Prévention routière	50,00 €
UNRPA	900,00 €	Club d'athlétisme Moirannais	1 219,00 €
APEL	1 050,00 €	Ass. Intercommunale Petite Enfance	390,00 €
MJC Moirans	600,00 €	Le Petit Pré Moirans	760,00 €
Accompagnement à la scolarité	230,00 €	Institut médico-professionnel Meyrieu	37,38 €
Compagnie de la Sereine	700,00 €	FRAPNA	50,00 €
Olympique St Jean	150,00 €	Lycée E. Herriot	92,00 €
Compagnie des pinces à linge	150,00 €		
Association St Jean Baptiste	200,00 €		

RASED : 533 €

Coopérative scolaire : 13 520,00 €

Amicale des sapeurs pompiers : 2 700 €

Les P'tits Loups : 55 000 €

Comité social du personnel : 1 780 €

Voironnais Volley Ball : 2 900 €

OGEC : 2 803,32 €

Lyre St Jeannaise : 1 463,52 € + 700 €

Maison pour Tous : 69 048 € + 8 000 € pour centre de loisirs

Relais d'assistantes maternelles : 4 500 €

MJC Moirans pour CEL : 1 957 €

CCAS : 8 500 €

D. CHAMBON répond aux questions de l'assemblée en indiquant que les subventions ont été soit maintenues soit augmentées en fonction des demandes des associations à l'exception de celle attribuée au Sou des Ecoles, compte-tenu de l'excédent actuel et de la décision de verser directement une subvention pour les projets d'école.

Vote : contre : 0 – abstention : 1 – pour : 20

5. Vote du budget 2006

En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses se montent à 2 474 170 € dont un virement à la section d'investissement d'un montant de 723 320 €.

En section d'investissement, les recettes et les dépenses se montent à 2 519 016 €.

Après la présentation du budget faite par le Maire, B. GASSAUD, le débat est ouvert. Au moment du vote, 10 conseillers municipaux demandent à voter à bulletin secret. Le Maire indique que conformément à l'article L.2121-20 du C.G.C.T., le conseiller municipal détenteur d'un pouvoir vote 2 fois. Les conseillers municipaux d'opposition indiquent que lors d'un vote précédent, il leur avait été indiqué le contraire. 10 conseillers municipaux quittent la séance. Le quorum n'étant plus atteint, les délibérations discutées après le point 4 ne sont pas entérinées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Le Maire,

B. GASSAUD

Rédaction : V. DODDO / B. GASSAUD	Vérification : B. GASSAUD	Date : 17.03.06
-----------------------------------	---------------------------	-----------------